

## Coupures, réformes et privatisation en douce dans la santé

Même s'il est facile de perdre le fil face au nombre et à la complexité des mesures qui s'abattent actuellement sur le milieu de la santé, on ne peut ignorer les impacts majeurs qu'ont déjà ces coupures et réformes sur les travailleurs et travailleuses de la santé, de même que sur les bénéficiaires de soins de santé.

**Quelles réformes?** Adoptée sous le bâillon<sup>1</sup> au printemps, **la loi 10** a pour objectif une plus grande centralisation de la gestion des établissements de santé et une intégration au système de santé de pans de plus en plus larges des services sociaux, par la création des Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS). Or, non seulement ces chambardements fragilisent les institutions et la prestation des services, mais plusieurs « dommages collatéraux » commencent à se manifester : concentration des ressources financières dans les hôpitaux au détriment des autres services sociaux (comme les CLSC, ou les Centres jeunesse), réduction de l'accès aux soins de santé dans plusieurs régions, stress de plus en plus important au sein des travailleurs et travailleuses de la santé, etc. Quand on sait, par exemple, que le tiers des préposé-e-s aux bénéficiaires souffre actuellement de troubles de santé mentale<sup>2</sup>, plus particulièrement de dépression, de troubles de l'humeur ou d'épuisement professionnel, ce dernier point n'est pas à prendre à la légère!

Une autre réforme majeure : le **projet de loi 20!** Un amendement récent du ministre Barrette viendrait légaliser les frais chargés aux patient-e-s par des médecins pour des services normalement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Alors qu'on coupe les ressources dans le public et que les listes d'attentes s'allongent dangereusement, on permettrait aux médecins des cliniques privées d'engranger un profit sur la vulnérabilité de personnes malades et inquiètes de leur situation ou en attente de soins. Le tout de manière parfaitement illégale puisque la *Loi canadienne sur la santé* garantit un accès universel et gratuit aux soins de santé pour l'ensemble des citoyens et citoyennes.

**Quelles coupures?** Alors que le réseau de la santé souffre déjà d'un sous-financement chronique, il devra absorber d'ici la fin de l'année des compressions de 450 millions de dollars. Et le gouvernement a déjà annoncé que de nouvelles compressions suivront l'année prochaine<sup>3</sup>!

**Vers une privatisation en douce de la santé.** En somme, entre les coupures et les réformes, tout semble s'organiser pour rendre le système public de plus en plus dysfonctionnel et incapable de répondre aux besoins de la population, tout en augmentant l'attrait du privé et les ressources qui lui sont allouées. Plusieurs acteurs et actrices du milieu de la santé annoncent d'ailleurs que, d'ici 5 à 10 ans, c'est la majeure partie des médecins de famille qui opérera en clinique privée<sup>4</sup>.

« Le Québec passe donc à côté d'un débat essentiel sur le financement privé des soins de santé. En 1975, 78,8 % des dépenses en santé étaient assumées par des fonds publics. En 2014, la proportion se situait à 70,6 %. Les patients, de leurs poches ou grâce à des assurances privées, paient donc aujourd'hui 29,4 % des dépenses en santé. Et ce, dans un système qui se veut pourtant gratuit, universel et accessible. »<sup>5</sup>

Or, avec ces nouvelles mesures, que restera-t-il dans quelques années du système public de santé?

Facultatif : Suggestion de citation pour illustrer les impacts de la loi 10.

« « *Concernant les impacts sur le système lui-même, on a plein de signes avant-coureurs montrant qu'on ne sait pas trop ce que ça va apporter. Mais, comme soignante, je peux dire qu'on voit dans nos bureaux beaucoup plus de gens qui nous arrivent du milieu de la santé avec des burn-out ou des problèmes de santé mentale ; ils sont affectés parce qu'ils ont perdu leur job ou parce qu'ils doivent remplir les tâches de quatre personnes.* » »

-Isabelle Leblanc, Médecin de famille à Ste-Mary<sup>6</sup>

1 La bâillon est une procédure qui permet à un gouvernement d'éviter le débat à l'assemblée nationale afin d'accélérer l'adoption d'une loi.

2 Jessica Nadeau, « Le tiers des préposés aux bénéficiaires souffre de troubles de santé mentale », *Le Devoir*, 20 mai 2015.

3 Robert Dutrisac, « D'autres coupes substantielles frapperont la santé », *Le Devoir*, 7 octobre 2015

4 Jessica Nadeau, « La médecine familiale dans la spirale du privé », *Le Devoir*, 1er août 2015.

5 Brigitte Breton, « Factures aux malades et baisses d'impôt », *Le Soleil*, 7 octobre 2015

6 Réginald Harvey, « Impacts en première ligne et dans les services sociaux », *Le Devoir*, 16 mai 2015.